

ARTICLE 1 : CONCOURS ET THEME

La commune de BIZANOS organise son «Cinquième concours photos amateurs» qui donnera lieu à une exposition du «**31 août au 18 Octobre 2024** dans le hall de l'Espace Daniel Balavoine sur le thème :

« Les valeurs olympiques et paralympiques »

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tous, photographes amateurs. Les membres du jury ne peuvent participer à ce concours.

La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal. Toute participation d'une personne mineure est effectuée sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale sur le mineur.

En participant au concours, chaque participant garantit :

- qu'il est l'auteur de la photo présentée. La photographie devra être une œuvre originale. L'organisateur ne sera pas considéré comme responsable en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.
- qu'il dispose de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image. Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnées de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

ARTICLE 3 : CATEGORIE ET TYPES DE PHOTOS

Le concours comprendra une seule catégorie composée des photographes amateurs.

Le thème de ce cinquième concours :

« Les valeurs olympiques et paralympiques »

Chaque photographe présentera au maximum 2 photos.

Les photos couleur et noir et blanc sont acceptées.

Les photos montage ne seront pas autorisées.

Format de la photo minimum 20 cm maximum 30 cm (les photos carrées 20*20 et 20*30cm seront encadrées)

(les photos ne respectant pas ces formats ne seront pas acceptées)

Légende au dos de la photo : elle devra comporter le nom du photographe et le titre de la photographie (+ indiquez par une flèche le haut de la photographie)

Les photos sont à imprimer sur du papier photo de qualité, le papier brillant n'est pas conseillé, préférez un papier satiné.

ARTICLE 4 : COMMENT PARTICIPER?

4-1 Date limite d'inscription et envoi des images

Inscription et dépôt possible des photos jusqu'au **16 août 2024 à 16h30**.

4.2 Modalités d'inscription et de transmission des images

Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation. L'inscription validée et la réception de la photo seront confirmées par mail aux participants.

Chaque participant effectuera son inscription et l'envoi de sa photo :

- ◆ 1 Tirage à envoyer par poste à l'adresse suivante ou à déposer directement:
Valérie PARIS Mairie de BIZANOS place de la Victoire 64320 BIZANOS
et
- ◆ 1 envoi au format JPG dans une résolution suffisante (haute définition) par mail ou wetransfer à l'adresse suivante : valerie.paris@ville-bizanos.fr

Il devra être accompagné de la fiche d'inscription correspondant au concours.

Chaque participant peut déposer au maximum 2 photos

La photographie devra être renommée de la façon suivante : nomprenom1ou2.

Attention ne pas inclure de caractère accentués (ex : re-nedupont1 ; re-nedupont2)

Par soucis d'impartialité lors du choix des photos par le jury, les photos signées ou contenant des éléments distinctifs de l'auteur, ne peuvent être acceptées.

ARTICLE 5 : PROMOTION DU CONCOURS ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

En participant à ce concours, l'auteur d'une photographie autorise les organisateurs à utiliser son nom et sa photo pour toute opération liée au service communication pour son site, publication ou réseaux sociaux, sans modification et avec le nom des auteurs.

L'auteur conserve la propriété intellectuelle des photos. Les tirages photos seront conservés par le service communication et ne seront pas restitués.

ARTICLE 6 : CALENDRIER

Inscription et dépôt des photos : jusqu'au 16 août 2024 à 16h.

Exposition des photos : du 31 août au 18 octobre 2024.

Remise des prix : le 11 octobre à 18h30 à l'Espace Daniel Balavoine

ARTICLE 7 : LE JURY

Le jury est composé de 7 membres. Deux photographes professionnels, un photographe amateur, trois élus, un partenaire.

Celui-ci sélectionnera 3 photos couleur et 3 photos noir et blanc.

Les participants seront jugés sur les critères suivants :-

- ◆ Respect du thème
- ◆ Composition
- ◆ Originalité de la photo

ARTICLE 8 : DOTATIONS

Le jury choisira et récompensera **3 photos couleur et 3 photos noir et blanc** de la manière suivante :

Premier prix : un bon d'achat d'une valeur de 150 € dans le magasin Camara

Deuxième prix : un bon d'achat d'une valeur de 100€ dans le magasin Camara

Troisième prix : un bon d'achat d'une valeur de 75€ dans le magasin Camara

Prix du public : 2 bouteilles de Vin

Le jury se réserve le droit d'attribuer d'autres prix selon divers critères du moment.

ARTICLE 9 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des informations les concernant à l'adresse suivante : valerie.paris@ville-bizanos.fr.

Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978.

ARTICLE 10 : APPLICATION DU REGLEMENT

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entrainera la nullité de la participation.

Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement (les cas non prévus par exemple) sera tranchée souverainement par le Maire qui est le seul compétent pour trancher tout litige relatif à l'application dudit règlement. Il ne saurait être responsable de tout fait qui ne lui sera imputable, notamment un éventuel retard dans la distribution du courrier, ni en cas de force majeure ou de tout événement imprévu susceptible de perturber, modifier ou annuler le concours.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée au Service Communication de la Mairie de BIZANOS, Place de la Victoire 64320 BIZANOS.

ARTICLE 11 : MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT

Le règlement est consultable sur le site internet de la commune de BIZANOS à l'adresse suivante : www.ville-bizanos.fr et peut être adressé à toute personne qui en fait la demande.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement complet, en toutes ses dispositions.



Renseignements & Inscriptions :

05.59.98.69.75

Service Communication

Place de la Victoire

64320 BIZANOS

www.ville-bizanos.fr

en partenariat avec
le magasin **Camara**



APPAREILS PHOTO OBJECTIFS TRÉPIEDS SACS FLASHS ACCESSOIRES VIDÉO

46 cours Camou - 64000 Pau

Elodie Frigot

PHOTOGRAPHE

3 avenue de la Marne

64320 BIZANOS

STUDIO 
P H O T O G R A P H E

9 Rue des Cordeliers - 64000 Pau

5^{ème} Concours Photos

Amateurs

« Les valeurs olympiques
et paralympiques »

Inscription et dépôt des
photos jusqu'au

16 août 2023

De nombreux Lots à gagner !